

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 18 DECEMBRE 2012**

#### **COMPTE RENDU AFFICHAGE**

L'AN DEUX MILLE DOUZE le 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 12 décembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,  
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON,  
Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX (excepté pour le point 15), Mme Françoise DUSSUD,  
M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

Mme Brigitte OSMONT, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, et, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (point 15),  
M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Pierre NECTOUX (excepté pour le point 15),  
Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MONTAGNON,  
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI,

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Gilles CLERC-RENAUD, conseiller municipal délégué,  
Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **0. Approbation du précédent compte rendu**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal du 25 septembre 2012.

## **1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal en remplacement de M. Jérôme LETIER, Conseiller Municipal, démissionnaire**

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, Mme Maria TUNG a été installée dans les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de M. Jérôme LETIER, Conseiller Municipal démissionnaire.

Concernant les commissions municipales, l'article 2121-21 du CGCT prévoit la désignation des membres au scrutin secret à la proportionnelle, mais précise aussi que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal désigne les membres des commissions municipales et a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. Suite à l'installation de Mme TUNG, il est décidé de modifier les commissions municipales comme suit :

- espace urbain :
  - o F. CROCHETON
  - o C. PALLIERE
  - o MARGHIERI
  - o F. DUSSUD
  - o JP. DARNAULT
  - o F. FOUGEROLE
  - o B. OSMONT
  - o P. DESVAUX
  - o C. SEVESTRE
  - o G. CLERC RENAUD
  - o CARRESE
  - o J. WEIL
  - o M. TUNG
  - o G. TOUATI
  - o B. ARTHUR
  - o D. GREAU
  - o M. MAHEROU
  
- finances :
  - o G. MONTAGNON
  - o C. PALLIERE
  - o F. CROCHETON
  - o J. EROUKHMANOFF
  - o MARGHIERI
  - o M. MEDINA
  - o G. CLERC RENAUD
  - o J. WEIL
  - o M. TUNG
  - o G. TOUATI
  - o B. AINS
  - o B. ARTHUR
  - o M. MAHEROU
  
- développement économique :
  - o F. DUSSUD
  - o JP. NECTOUX
  - o P. DESVAUX
  - o S. GAUBERT-FRYDMAN
  - o G. MACHIN

- P. POLITO
- D. JUSOT
- G. ARLETTE
- J. WEIL
- M. TUNG
- G. TOUATI
- B. AINS

## **2. Désignation des représentants de la commune au sein du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des représentants de la commune au sein du syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP comme suit :

Liste d'Union « Avec vous, Saint-Mandé passionnément » : 2 sièges

Liste « Saint-Mandé ouvrons l'avenir » : 0 siège

- Mme Geneviève TOUATI

Liste « Nous, c'est à gauche » : 0 siège

Le Conseil Municipal a élu M. Patrick BEAUDOUIN, Maire de Saint-Mandé, représentant titulaire, et Mme Françoise FOUGEROLE, adjoint au maire, représentante suppléante, au Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'ACTEP.

## **3. Décision modificative n°2 du budget primitif 2012 de la commune**

Sur rapport de M. Montagnon, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la Décision Modificative n°2 qui peut se résumer comme suit :

En fonctionnement :

- Des frais d'annulation de séjours et colonies ont été facturés à la Ville. Ils sont compensés par les « économies » réalisées sur l'achat de la prestation de services de ces mêmes séjours et colonies (21 100 €).
- Des frais de publications relatifs aux travaux de l'avenue du Général de Gaulle n'avaient pas été budgétés. Ils ont permis une meilleure information des Saint-Mandéens sur les travaux (3 142 €).
- La notification définitive du FNGIR (fonds de compensation mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle) a été plus élevée qu'initialement communiquée. Cette ligne comptable avait fait l'objet d'une réduction des crédits inscrits trop importante lors de la DM de juin (19 384 €).
- Le nombre de familles bénéficiant de l'Allocation de garde d'enfant à domicile va en croissant. Ainsi, les familles bénéficiaires sont passées de 80 en janvier à une centaine en fin d'année. Le montant versé est en moyenne de 140 € par mois et par famille. La somme budgétée n'est pas suffisante. Il convient de l'ajuster (20 000 €).
- Enfin, deux subventions exceptionnelles sont inscrites au profit des associations "Football Club de Saint-Mandé" (4 000 €) et "la Passerelle" (1 790 €).
- Les dépenses nouvelles sont prises en charge par des recettes supplémentaires concernant les droits de voirie (48 316 €).

En investissement :

- Une réaffectation des crédits liés à la signalétique de la médiathèque d'un chapitre à un autre est nécessaire (7 121 €).
- Des ajustements au sein des crédits relatifs aux besoins informatiques sont réalisés. Le déploiement d'équipements non prévus initialement au sein des écoles et des services ont été réalisés. Ces dépenses nouvelles sont compensées par des économies effectuées lors de l'acquisition des logiciels.
- Le marché de l'opération d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle a fait l'objet d'un avenant (62 006 €). Celui-ci est financé par les économies réalisées par les services techniques sur d'autres postes de dépenses.

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

**4. Versement d'un acompte de subvention au groupement d'intérêt public (GIP) « Mission Locale des villes du Nord du Bois »**

Sur rapport de M. Eroukhmanoff, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte d'un montant de 3 130,00 € au GIP "Mission Locale des villes du Nord du Bois".

**5. Subvention exceptionnelle à l'association « Football Club » de Saint-Mandé**

Sur rapport de Mme Sevestre, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association « Football Club de Saint-Mandé ».

**6. Modification du tableau des effectifs et des emplois de la ville**

Sur rapport de M. Darnault, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les différentes modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services et à la nomination suite à un avancement.

Pour la filière médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	31	+ 3	34

Pour la filière Police Municipale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Brigadier chef principal	3	+1	4

Pour la filière culturelle :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Assistant d'enseignement artistique principale de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 7H	2	-1	1
Assistant d'enseignement artistique principale de 1 <sup>ère</sup> classe TNC 4H	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 <sup>ème</sup> classe TC	4	+1	5
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 10H	5	-2	3
Assistant d'enseignement artistique principale de 2 <sup>ème</sup> classe TNC 8H	3	+ 1	4
Assistant d'enseignement	1	- 1	0

artistique principale de 2ème classe TNC 6H			
Assistant d'enseignement artistique principale de 2ème classe TNC 4.5H	2	+ 1	3

### **7. Suppression de l'attribution de la prime spéciale d'installation**

Sur rapport de M. Darnault, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé la suppression de l'attribution de la prime spéciale d'installation.

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

### **8. Versement d'un acompte de subvention à « l'ASM Handball »**

Sur rapport de M. Machin, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 23 820 € à l'association "ASM Handball".

### **9. Subvention exceptionnelle à l'association « La Passerelle »**

Sur rapport de Mme Bronsztajn, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 790 € à l'association « La Passerelle ».

### **10. Octroi de la subvention pour la rénovation de vitrines dans le cadre du FISAC**

Sur rapport de Mme Dussud, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention pour la rénovation de la vitrine et de l'enseigne au profit du commerce "La poissonnerie de Saint-Mandé", sis 54 avenue du Général de Gaulle.

### **11. Admissions en non valeur présentées par le receveur municipal**

Sur rapport de M. Montagnon, adjoint au maire, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le montant des admissions en non valeur d'un montant de 29 950,24 € qui se décompose comme suit :

Classe de découverte	3 pièces pour	398,61 €
Accueils de loisirs	25 pièces pour	727,27 €
Condamnation suite à dégradation	1 pièces pour	1 000,00 €
Consommation électrique	1 pièces pour	26,99 €
Crèches	19 pièces pour	795,54 €
Documents non rendus à la bibliothèque	15 pièces pour	532,93 €
Droits de voirie	31 pièces pour	2 047,75 €
Insertion BMO	3 pièces pour	3 078,20 €
Location de salle	1 pièces pour	1 861,43 €
Loyer Michelet	14 pièces pour	4 504,52 €
Mini séjour	1 pièces pour	264,15 €
Régie Piscine	1 pièces pour	75,00 €
Remboursement de frais	1 pièces pour	9,50 €
Remboursement de frais médicaux	2 pièces pour	54,45 €
Remboursement prévoyance	1 pièces pour	603,94 €
Restauration scolaire	11 pièces pour	1 498,89 €
Télésurveillance	2 pièces pour	330,00 €

Soit un total de

135 pièces pour

29 950,24 €

## **12. Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal**

Sur rapport de Mme Cellard, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2012 d'un montant de 4 434 € brut.

## **13. Examen des rapports annuels 2011 des délégataires de services publics**

Sur rapport de M. Polito, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation faite des rapports d'activités annuels 2011 des délégataires de services publics suivants :

- Q-PARK (Stationnement sur voirie et parkings)
- DADOUN (Marchés aux comestibles)

## **14. Actualisation des tarifs de la taxe d'inhumation et de la redevance de dispersion des cendres dans les cimetières**

Sur rapport de M. Desvaux, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation des tarifs de la taxe d'inhumation et de la redevance de dispersion des cendres dans les cimetières comme suit :

- taxe d'inhumation : 60 €
- redevance pour la dispersion des cendres : 40 €

## **15. a/ et b/ Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et du Conseil Régional d'Ile de France pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale**

a/ Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale.

b// Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour l'installation d'un dispositif de valorisation de la chaleur au profit de la piscine municipale.

## **16. Rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets**

Sur rapport de Mme Crocheton, adjoint au maire, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2011 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

## **17. Rapport annuel 2011 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

Sur rapport de M. Médina, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2011 sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

## **18. Création de la commission consultative pour la révision du règlement de voirie**

Sur rapport de Mme Crocheton, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création et la composition de la commission consultative pour la révision du règlement de voirie, de la façon suivante :

- les membres de la commission Espace Urbain, Travaux et Administration Générale :
- Florence CROCHETON
- Claire PALLIERE
- Annick MARGHIERI
- Françoise DUSSUD
- Jean-Philippe DARNAULT
- Françoise FOUGEROLE
- Brigitte OSMONT
- Paul DESVAUX

- Christine SEVESTRE
- Gilles CLERC RENAUD
- Anne CARRESE
- Julien WEIL
- Geneviève TOUATI
- Brigitte ARTHUR
- David GREAU
- Michel MAHEROU
- un représentant de GRDF
- un représentant de ERDF
- un représentant de France Télécom
- un représentant de VEOLIA EAU pour le compte du SEDIF
- un représentant de la DSEA

**19. Autorisation donnée à M. le Maire de signer le contrat de location de 90 places de stationnement au parking Valophis sis 2 bis avenue Pasteur à Saint-Mandé pour le stationnement des véhicules personnels des agents municipaux**

Sur rapport de Mme Fougerole, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat de location de 90 places de stationnement dans le parking appartenant à Valophis, situé 2 bis avenue Pasteur.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

1 contre : M. Michel MAHEROU

2 abstention : M. David GREAU, Mme Brigitte ARTHUR

**20. Acquisition d'une salle polyvalente sise 2 ter avenue Pasteur à Saint-Mandé**

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la salle polyvalente située en rez-de-chaussée de la résidence étudiante sise 2 ter avenue Pasteur.

**21. Avenant n°13 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année 2012-2013**

Sur rapport de Mme Pallière, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école élémentaire Notre Dame pour l'année scolaire 2012-2013 à 740 € par élève.

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

**22. Avenant n°18 de la convention relative à la participation de la Ville aux frais de fonctionnement pour les élèves Saint-Mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2011-2012**

Sur rapport de Mme Le Gall, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°18 à la convention relative à la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves saint-mandéens fréquentant l'école Decroly pour l'année 2011-2012.

**23. Avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne**

Sur rapport de Mme Pallière, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance jeunesse 2011 - 2014 à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

**24. Plafond et plancher mensuels des ressources des familles prises en compte pour le calcul des prix de journées en crèches collective et familiale**

Sur rapport de Mme Osmont, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau plafond des ressources prises en compte pour le calcul de la participation horaire en crèches collective et familiale applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La participation des familles correspond à un taux d'effort applicable au budget annuel et est modulable en fonction du nombre d'enfants à charge dans la famille.

En accueil collectif	En accueil familial
1 enfant : 0,06 %	0,05 % 1 enfant
2 enfants 0,05 %	0,04 % 2 enfants
3 enfants 0,04 %	0,03 % 3 enfants et +
4 enfants et plus 0,03 %	

**25. Participation des usagers au séjour organisé par la Maison pour Tous à Munich les 7 et 8 décembre 2013**

Sur rapport de Mme Carrese, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce séjour.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après.

<b>Coût du séjour :</b>	370 € euros par adulte Le tarif enfant sera calculé sur la base des 370€ moins l'éventuelle remise sur le billet d'avion
<b>Dates :</b>	Du 7 au 8 décembre 2013
<b>Thème :</b>	Découverte des Marchés de Noël
<b>Lieu :</b>	Munich (Allemagne)
<b>Nombre d'inscriptions :</b>	15 personnes minimum et 25 personnes maximum
<b>Public :</b>	Adultes et familles
<b>Prestations :</b>	- transport : aller et retour en avion - hébergement : Hôtel 3 étoiles - restauration : 1 petit déjeuner, 2 déjeuners et 1 dîner - visite d'un musée et des Marchés de Noël

**26. Création du dispositif du permis de conduire citoyen**



Sur rapport de M. Weil, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création du dispositif du Permis de Conduire Citoyen à destination des jeunes Saint-Mandéens de 18 à 25 ans en voie d'insertion sociale et/ou professionnelle pour laquelle l'obtention du permis de conduire est indispensable.

## **27. Répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations à caractère local**

Sur rapport de M. Nectoux, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne d'un montant de 14 481 € entre les associations à caractère local.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2012 DEPARTEMENTALES**

<b>NOM ASSOCIATION</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>DÉCISIONS 2012</b>
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	1450
APEI PAPILLONS BLANCS	Michel DUPONT	1000
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Roland POINSARD	300
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Catherine PIOT-LERAY	600
ANAF	Anita ELGAIRE	800
ASMAC	Jean-Pierre COUTUREAUX	1000
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Emmanuelle CAR	500
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Maria LANDAU	1000
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1731 dont 1000 excep.
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1500
ADAMA	Pierre CHALVIDAN	700 dont 100 excep.
SECOURS CATHOLIQUE	Francis ROUBAUD	300
AFYA LA SANTE	Jean-Pierre LECHAUX	700 dont 200 excep.
VILAVERDENSES	Marcelo GOMES	600 dont 100 excep.
ANCIENS DU RAYON ET LORRAINE	Philippe MÉNARD	1500
ASS. DÉPART. DES CONJOINTS SURVIVANTS	Jacqueline DELCHIÉ	200
	<b>TOTAL</b>	<b>14 481</b>

## **28. Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Actualisation des droits de voirie 2013 de la ville de Saint-Mandé
- Instauration d'un tarif exceptionnel pour certains spectacles
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association instant présent
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Vila Verdense

- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association l'ARA
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association MAPE
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Café Diabolo
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association Sens et Etre
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle de la maison de la famille au profit de l'association La Passerelle
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion d'une représentation de « la sauce aux sons », spectacle de l'association « mère deny's family »
- Adoption d'un contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Adoption d'un contrat de bail d'un bien du domaine privé de la ville
- Approbation du renouvellement d'une convention de coopération entre Pôle Emploi et la ville de Saint-Mandé
- Cession de contrebasses
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un concert "Noël Baroque" par l'ensemble Le Palais-Royal
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Michel Jonasz en concert piano/voix" par la société Art FM production
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle "le p'tit poisson futé comme ça" par la compagnie "simagine"
- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "Cécile Corbel quintet" par la société Bran music
- Approbation d'une convention d'aide au fonctionnement d'un projet local dans le cadre du soutien à la fonction parentale
- Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution de subvention de vidéoprotection
- Approbation de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Mandé et l'Etat relative à la vidéoprotection urbaine
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre des actions dans le cadre de la convention avec le FIPHFP et animation de la politique de handicap de la ville de Saint-Mandé

## **29. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.